

Conférence de Florence Descamps

Témoignages, histoire et mémoire : la fécondité du concept de mémorialité

Colloque international

Nouvelles archives numériques au Proche-Orient

Le son, l'image, le film et le web.

Enjeux du partage des données de terrain au Liban, en Jordanie et en Syrie

Beyrouth 29-30 mai 2019

Cette intervention de Florence Descamps (Historienne, EPHE PSL) a été prononcée le 29 mai 2019 lors de la table ronde "Entre mémoire et histoire, les enjeux de l'histoire orale" du colloque international qui s'est tenu à Beyrouth : [Nouvelles archives numériques au Proche-Orient : le son, l'image, le film et le web. Enjeux du partage des données de terrain au Liban, en Jordanie et en Syrie](#). Co-organisé par l'[Institut français du Proche-Orient](#) (Ifpo, MEAE – CNRS UMIFRE 6 – USR 3135), l'[Institut français du Liban](#) (IFL), [Aix-Marseille Université](#) (AMU), la [Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme](#) (MMSH) et le programme de recherche ANR [Shakk](#). [Lire le compte-rendu du colloque](#).

Depuis une trentaine d'années, l'histoire orale, la constitution d'archives orales dans les organisations, la multiplication des enquêtes orales dans les laboratoires de recherche en sciences sociales et le développement des usages sociaux du témoignage dans la société civile apportent leur contribution à une étude renouvelée de la question de la mémoire collective et de son articulation avec les mémoires individuelles¹. Les témoignages oraux, archivés, déposés dans des institutions patrimoniales et documentées, rendus accessible et vérifiables, peuvent-ils devenir des sources « primaires » susceptibles de documenter le processus de remémoration et de rendre compte de l'intrication de la mémoire collective et de la mémoire individuelle² ? Et si oui, à quelles conditions et selon quelles modalités ?

Pour analyser les témoignages oraux et démêler les fils croisés de leurs temporalités, on peut distinguer cinq répertoires d'analyse qui sont autant de voies d'entrée dans l'étude d'un corpus. Il y a le répertoire réaliste qui cherche à saisir par le biais de la ressouvenance le passé, les événements et les « faits », qu'ils soient matériels ou immatériels, techniques, sociaux ou symboliques. C'est le plus utilisé par les historiens. Il y a le répertoire narratif ou

¹ Marie-Claire Lavabre, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

² Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968.

rhétorique qui s'intéresse au récit, aux façons de dire et de parler³. Il y a le référentiel documentaire qui, du fait même de constituer le corpus de témoignages en bases de données, procure de nouvelles informations et d'autres formes de connaissance (quantitatives, statistiques, récurrences et convergences etc.)⁴. Il y a le répertoire acoustique qui s'intéresse au son, à l'environnement sonore, à l'écoute, à l'étude de la voix et de ses inflexions/expressions⁵. Ce répertoire peut se doubler d'un répertoire visuel dans le cas de la parole filmée. Enfin, il y a le répertoire mémoriel qui s'intéresse à la façon dont le témoin se souvient et au contexte dans lequel et par lequel le témoin se souvient : quand se souvient-on ? Qui se souvient ? Comment se souvient-on ? Dans quels mots se souvient-on ? Où se souvient-on ? Pourquoi se souvient-on ? A cause de quoi ? En vue de quoi ? Au nom de quoi (ou de qui) se souvient-on ? A qui s'adresse-t-on lorsqu'on se souvient ? De qui ou de quoi se souvient-on ? De quoi ou de qui ne se souvient-on pas ? Qu'oublie-t-on ?

Ce questionnement permet de structurer ce qu'il est convenu d'appeler la contextualisation des conditions de production des témoignages oraux et vient nourrir une réflexion sur la *productologie* des enquêtes de mémoire orale et leur accès au statut de sources. Il permet d'actualiser les « cadres sociaux de la mémoire » dégagés par Maurice Halbwachs en 1925 et de les historiciser : les lieux, les noms, le langage, le temps, les repères chronologiques, les repères topographiques, les classes sociales et leurs représentations, la famille, la parenté, les amitiés et « les communautés affectives », les communautés politiques et sociales, les professions, les corps, les systèmes de pensée ou de valeurs, les religions, les traditions et coutumes... On peut ainsi espérer saisir et documenter cette articulation entre mémoire collective et souvenirs individuels, en adoptant le principe de Maurice Halbwachs selon lequel « l'individu se souvient en se plaçant du point de vue du groupe [tandis que] la mémoire du groupe se réalise et se manifeste dans les mémoires individuelles »⁶ ou pour le dire autrement, en posant comme présumé que l'individu évoque ses souvenirs en convoquant et en s'aidant de sa mémoire sociale, celle du passé combinée à ses représentations du présent.

³ Pour un exemple de ce type d'analyse, Claude Dubar et Didier Demazière, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997 et Hélène Wallenborn, *L'historien, la parole des gens et l'écriture de l'histoire. Le témoignage à l'aube du XXI^e siècle*, Loverval, Labor, 2006.

⁴ Pour ce répertoire d'analyse, Maëlle Mériaux, *Histoire de plantes : témoignages de liens à travers les générations. Étude des sources ethnobotaniques orales et écrites de Haute-Bretagne, de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, université de Rennes, 2018.

⁵ Pour le développement de ce répertoire sonore, Maëlle Mériaux *op.cit.*

⁶ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, p. VIII.

Pour désigner cet ensemble de données concernant les conditions sociales et collectives de la ressouvenance, il a longtemps manqué un terme ajusté. Pourtant dès les années 2000, plusieurs auteurs travaillent cette question de la mémoire collective et de ses cadres sociaux, collectifs ou politiques. Dès 2005, Johann Michel parle de politiques de mémoire, de politiques mémorielles, de régimes mémoriels (cf. *Mémoires et Histoires. Des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 et *Gouverner les mémoires. Les Politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010). Pour ma part, dans mon séminaire, je parlais volontiers de « chaîne mémorielle », de « cycle mémoriel » ou de « boucle mémorielle » sans trouver le concept pertinent (cf. mon mémoire de synthèse dans mon HDR de 2014, EHESS).

C'est dans son ouvrage *Les Années noires*, en 2012⁷, que Denis Pechanski élabore le concept de « régime de mémorialité », concept décliné de celui de « régime d'historicité » mis au point par François Hartog (*Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003)⁸, terme dont je prends connaissance en 2014 et que j'adopte à cette date pour son caractère stimulant et heuristique. Denis Pechanski part du constat de l'existence en France d'une référence obsessionnelle à la Seconde Guerre mondiale sur la longue durée, mais montre aussi que cette référence fait appel à des figures différentes qui structurent de façon différente des représentations du passé en vue d'une construction identitaire du présent ou dans le présent. Troisièmement il met en valeur le couple mémoire forte/mémoire faible pour penser l'éventail infiniment nuancé des représentations du passé et relativiser les assertions radicales, manichéenne et anachroniques (par exemple la récurrente référence à "l'occultation"). Enfin, au sein des « régimes de mémorialité » de la Seconde Guerre Mondiale et de la Shoah, il distingue un régime d'héroïcité/un régime victimaire, des mémoires fortes et des mémoires dominantes, des mémoires faibles et dominées ; enfin, il souligne que ces régimes ne sont pas nécessairement stables ni linéaires ni définitifs.

A partir de ces différents travaux, on peut proposer une définition pour ce concept de « régime de mémorialité »⁹ : *l'ensemble d'éléments contextuels et de règles qui composent un dispositif social et collectif de remémoration stable et durable pour un groupe social, une collectivité, une communauté, une société et sous l'influence duquel un individu se souvient.*

⁷ Denis Pechanski, *Les années noires 1938-1944*, Paris Hermann, 2012, p. 387-401.

⁸ Le terme est lui-même emprunté à Michel Foucault, qui parlant de l'histoire de la vérité, parle de « régimes de vérité ».

⁹ Le terme « régime » suggère l'existence d'éléments articulés, de facteurs, de pratiques et d'usages stabilisés, de principes organisés et hiérarchisés : cf. la notion de régime politique ou de régime matrimonial etc...

Quels éléments peuvent entrer dans ce « régime de mémorialité », que l'on puisse identifier et analyser lorsqu'on étudie un corpus de témoignages oraux à caractère historique ?

- Les appartenances et les effets de « génération »
- L'existence d'une transmission intergénérationnelle « spontanée » ou non
- L'état de la société et du « moral » de la nation
- La conjoncture politique nationale
- La conjoncture internationale
- Le poids des instances politiques, culturelles, religieuses et leur capacité à produire du sens, passé-présent-avenir.
- Les politiques publiques de mémoire/commémoration et tous les dispositifs de transmission d'une certaine mémoire collective
- L'actualité judiciaire des procès historiques
- Les politiques publiques d'archives et leurs résultats ; les « affaires » d'archives
- L'état des connaissances dans les sciences sociales et les avancées de la production historique
- Le rôle des media et de la presse dans les « affaires » historiques ou mémorielles portant sur les événements et la compréhension du passé
- Les représentations artistiques sur le passé (littérature, cinéma, télévision, etc.)
- Les entrepreneurs de mémoire à l'échelle nationale et locale
- Les porteurs de mémoire à l'échelle du groupe social étudié

La liste n'est ni exhaustive ni définitive. L'effort consiste à identifier les éléments contextuels historiques et sociologiques, plus ou moins stables et plus ou moins durables, permettant de caractériser et de qualifier le régime de mémorialité dans lequel évolue le témoin.

Le concept de mémorialité a été élaboré essentiellement à l'échelle nationale française et pour la mémoire traumatique des « années noires ». Son intérêt est qu'il doit être possible de le décliner, non seulement à l'échelle d'un pays ou d'une nation, mais aussi à une échelle régionale et à toute autre échelle géographique et territoriale (une vallée, un village etc.), ainsi qu'à une échelle organisationnelle (un ministère¹⁰, une grande entreprise, un syndicat, un parti, une église etc.).

¹⁰ Pour un exemple d'étude fine des régimes de mémorialité à l'échelle d'un ministère, *Mémoires d'un ministère. Une analyse secondaire de l'enquête orale du Service d'histoire de l'éducation (c.1950-c.2010)*, thèse de doctorat, université de Cergy-Pontoise, 2018.

Fait à Beyrouth le 30 mai 2019.

Florence Descamps

EPHE, PSL.